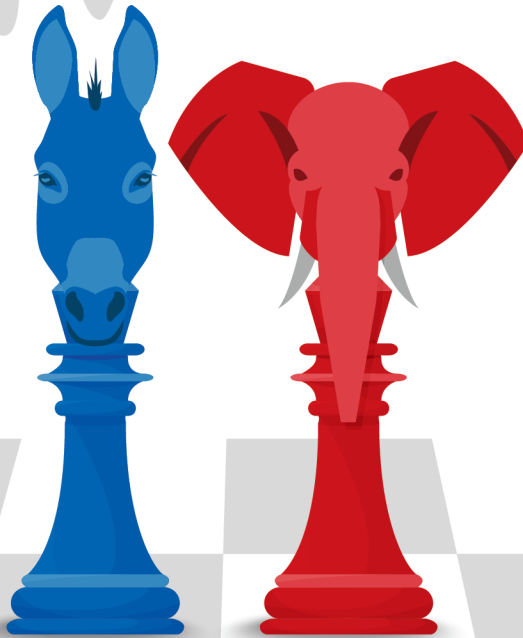


# Les élections américaines

ANALYSE



Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- **En téléchargement**, depuis l'adresse Internet de notre ASBL :  
**[www.cpcp.be/etudes-et-prospectives](http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives)**
- **En version papier**, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :  
**Rue des Deux Églises, 41 - 1000 Bruxelles**  
**02 238 01 69 - [archives@cpcp.be](mailto:archives@cpcp.be)**

## INTRODUCTION

Tous les quatre ans, les élections présidentielles américaines suscitent une attention particulière de la part des médias internationaux à travers la publication de nombreux articles et reportages en tous genres. Ces élections comptent parmi les plus importantes au niveau mondial étant donné la place



occupée par les États-Unis sur la scène internationale. Cette période électorale met en scène un grand nombre de candidats. Au final, seule une personne sera appelée à exercer la fonction suprême. Par ailleurs, son coût s'élève à plusieurs milliards de dollars, tant les candidats multiplient les meetings, les débats, et autres campagnes publicitaires et de porte-à-porte pour convaincre un électorat très diversifié.

Cette analyse a pour vocation de décrypter le fonctionnement de cette course à la Maison-Blanche. Souvent abordé dans les médias, il est parfois difficile de comprendre comment fonctionne précisément ce long processus d'élection. En outre, certaines particularités, comme le principe de *grands électeurs*, de *primaires* ou de *caucus*, rendent plus difficile une comparaison avec les systèmes électoraux européens. Pour cette raison, nous commencerons brièvement par aborder les fondements de la démocratie aux États-Unis et le rôle de son président. Nous développerons ensuite les grandes lignes du fonctionnement de la procédure de présélection des candidats et de l'élection présidentielle. Enfin, nous terminerons par quelques réflexions sur les divergences entre les systèmes politiques belges et américains.



## I. PRESENTATION DE LA DEMOCRATIE AMERICAINE

La démocratie américaine prend naissance dès l'indépendance en 1776. À cette époque, les treize colonies<sup>1</sup> décident de s'affranchir du giron britannique et de se regrouper en une Fédération d'États. Les États-Unis ont depuis lors connu une histoire agitée, notamment au moment de la guerre de sécession, entraînant une évolution progressive de leur union et de leurs institutions. Aujourd'hui, le fédéralisme américain tend vers un modèle consacrant des pouvoirs forts à l'échelon fédéral, même si les États demeurent compétents sur leur territoire respectif dans un grand nombre de domaines.

### 1. Une séparation stricte des pouvoirs

Les États-Unis disposent d'un régime de séparation stricte des pouvoirs au sein duquel chacun d'entre eux – législatif, exécutif ou judiciaire – est indépendant l'un de l'autre. En ce sens, le président américain détient en ses mains l'ensemble des prérogatives exécutives et nomme son propre gouvernement.

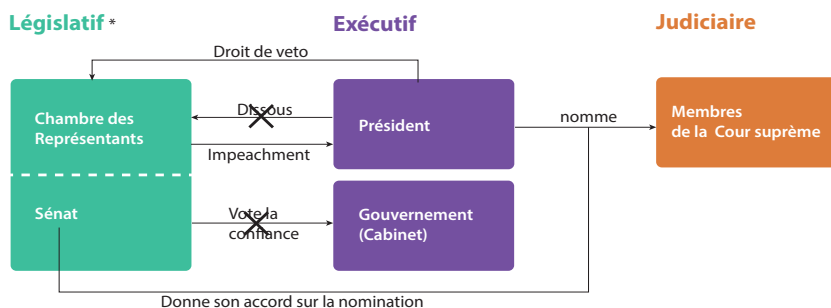
Les trois pouvoirs que sont le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire (illustrés ci-dessous) représentent les pierres angulaires des institutions fédérales américaines. À l'instar de ce qu'il se passe dans de nombreux pays, chacun de ces trois pouvoirs dispose de compétences propres, bien compartimentées. La capacité d'interférence dont chacun des pouvoirs possède l'un sur l'autre est assez faible. Ainsi, contrairement à la France, le président américain ne peut dissoudre les assemblées législatives. De même, à l'inverse des régimes parlementaires (Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas) ou semi-présidentiels (France), le gouvernement n'est pas responsable devant le Congrès<sup>2</sup>, ce qui implique que le pouvoir législatif dispose d'une capacité de contrôle relativement faible à l'égard de l'exécutif. C'est principalement pour cette raison que les États-Unis sont souvent présentés comme un régime présidentiel.

<sup>1</sup> Virginie, Massachusetts, New Hampshire, Maryland, Connecticut, Rhode Island, Delaware, Caroline du Nord, Caroline du Sud, New Jersey, New York, Pennsylvanie et Georgie.

<sup>2</sup> Organe législatif regroupant la Chambre des représentants et le Sénat.

Toutefois, cette séparation stricte connaît quelques exceptions. En effet, le Congrès, l'organe législatif américain, dispose du pouvoir de destituer le président et/ou le vice-président, il s'agit de l'Impeachment. Les juges fédéraux peuvent également être visés par cette procédure. En ce sens, le pouvoir d'interférence du Congrès sur les pouvoirs exécutif et judiciaire reste non-négligeable. Dans cette même logique, les membres de la Cour suprême sont nommés sur présentation du Président moyennant l'accord du Sénat statuant à la majorité simple. En outre, le Président dispose d'un droit de veto sur les textes approuvés par le Congrès, mais qui peut être contourné par une majorité des 2/3 à la fois au Sénat et à la Chambre des Représentants.

### Aperçu général de la séparation des pouvoirs



\* Chacun de ces trois pouvoirs dispose de compétences qui lui sont propres et dans un champ bien délimité

## 2. Rôle du président

Le pouvoir exécutif est confié à un président qui nomme ensuite son propre gouvernement, couramment appelé Cabinet. Il est élu au suffrage universel indirect<sup>3</sup> pour une période de quatre ans et son mandat peut être renouvelé

<sup>3</sup> L'électeur n'élit pas directement un président mais choisit des grands électeurs qui voteront à leur tour pour le candidat de leur choix.

une fois. Un vice-président est élu en même temps et pour la même période. Ce dernier exercera la fonction suprême en cas de destitution, de mort ou de démission du président.

Communément perçu comme l'une des personnes les plus puissantes du monde, le président américain jouit d'un rôle très important au sein des institutions américaines. Ses prérogatives sont :

- d'être le commandant en chef des armées et de la marine ;
- d'être le chef de la diplomatie ;
- de désigner son gouvernement ;
- d'être le chef de l'administration (pouvoirs de nomination et de révocation) ;
- d'être le législateur en chef (il peut apposer son veto à une loi votée par le Congrès<sup>4</sup>) ;
- de disposer du pouvoir réglementaire (exécution des lois) ;
- de pouvoir conclure des traités (lesquels doivent néanmoins être validés par 2/3 des membres présents du Sénat) ;
- de disposer du droit de grâce et de sursis ;
- d'adresser un discours sur l'état de l'Union au Congrès.

---

<sup>4</sup> Ce veto peut être cassé par une majorité des 2/3 au Congrès.

## II. FONCTIONNEMENT ET ÉTAPES

Les élections présidentielles américaines ont lieu tous les quatre ans le mardi suivant le premier lundi du mois de novembre. Cette année, elles auront donc lieu le 8 novembre. Le nouveau président élu entrera en fonction le 20 janvier qui suit.<sup>5</sup>

Plusieurs conditions existent afin de pouvoir se présenter à l'élection présidentielle :

1. Être citoyen américain,
2. Être né sur le territoire américain,
3. Avoir plus de 35 ans, et
4. Résider sur le territoire américain depuis plus de 14 ans.

Généralement, une élection présidentielle regroupe une dizaine de candidats. Cependant, dans les faits, seuls deux candidats jouissent d'une réelle chance d'être élus. Il s'agit des candidats soutenus par les deux grands partis historiques aux États-Unis : le Parti démocrate et le Parti républicain. Pour ce qui est des plus petits partis, comme le Parti vert et le Parti libertarien, ou des candidats indépendants, leur poids reste généralement négligeable pour prétendre à la fonction suprême ou même peser dans les débats.

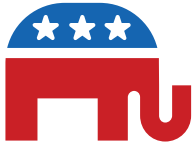
### 1. Mode de désignation des candidats

Il existe deux partis principaux aux États-Unis : le Parti démocrate et le Parti républicain. Ils sont omniprésents dans un paysage politique laissant peu de place aux autres partis. Il s'agit d'appareils organisationnels disposant d'importants moyens humains, matériels et financiers. Leur poids est tel que, depuis leur création respective, tous les présidents élus étaient issus de l'un de ces deux courants. Ce faisant, les campagnes présidentielles sont essentiellement focalisées autour des deux candidats issus de ces partis.

---

<sup>5</sup> Des exceptions existent.





Symbole du Parti républicain



Symbole du Parti démocrate

Chaque parti ne présente qu'un seul candidat.<sup>6</sup> Pour ce faire, un départage entre les candidats en lice au sein de chaque parti doit être mis en place. Cette campagne interne aux deux partis est l'occasion d'un suivi très attentif de la part des médias et au-delà. Elle prend place l'année précédant les élections présidentielles. Ce processus amène les différents prétendants à faire une campagne-marathon à travers le pays durant l'année qui précède l'échéance présidentielle.

Ce processus de désignation d'un candidat s'effectue en deux étapes. Tout d'abord, il s'agit – **à travers le processus des caucus et primaires** – de choisir au sein de chaque État les délégués qui prendront part à la convention de parti. Dans un second temps, la **convention** désigne le candidat qui représentera le parti aux élections présidentielles à venir.

En outre, le mode de désignation des candidats au sein des deux partis est relativement semblable même si quelques particularités existent, notamment en ce qui concerne le nombre de délégués. En 2016, ils étaient 4 764 chez les démocrates et 2 472 chez les républicains. Par ailleurs, les démocrates disposent également de super-délégués.

### a. Primaires et Caucus

Le processus de caucus et primaires se déroule entre les mois de janvier<sup>7</sup> et de juin précédant les élections présidentielles. Le choix des délégués est important puisque ce sont ces derniers qui seront chargés lors de la convention de sélectionner le candidat du parti. Les primaires sont soit ouvertes, l'ensemble

---

<sup>6</sup> Bien qu'il arrive dans les faits qu'un candidat membre d'un des deux partis décide de faire cavalier seul et de déposer malgré tout sa candidature en tant qu'indépendant.

<sup>7</sup> Depuis 1972, c'est le caucus de l'Iowa qui marque le début de la phase de sélection des candidats.

des électeurs américains peuvent ainsi participer au vote<sup>8</sup>, soit fermées, le vote étant alors réservé aux adhérents du parti. Un autre système moins répandu est également d'application : ce sont les caucus. Il s'agit de réunions-débats, réservées uniquement aux adhérents d'un parti, durant lesquels les participants se réunissent en groupes selon le candidat qu'ils soutiennent. Les indécis forment un groupe à part. Pendant une journée, les partisans de chaque candidat tentent de convaincre les indécis de rejoindre leur groupe. En fin de journée, un vote est organisé afin de choisir le candidat retenu.

Les règles d'attribution des délégués varient selon les États. L'attribution des délégués peut s'effectuer (1) soit de manière proportionnelle aux résultats obtenus par les différents candidats, (2) soit sur la base des règles du scrutin majoritaire, *the winner-takes-all*, signifiant que le candidat arrivé premier remporte l'ensemble des délégués de l'État, (3) soit encore sur la base d'un système hybride (mêlant à la fois du scrutin proportionnel et du scrutin majoritaire), *the winner-takes-most*. Ces délégués représenteront leur État lors de la convention de parti et seront tenus de voter en respectant le mandat reçu des électeurs (autrement dit de voter pour le candidat pour lequel ils ont été désignés).

Notons qu'au sein du Parti démocrate, il existe la particularité des super-délégués, lesquels sont des membres éminents du Parti démocrate, souvent des élus (gouverneurs, sénateurs, représentants, officiels du parti...), et qui sont à ce titre *membres de droit* de la Convention. Ils y disposent d'une voix, mais, contrairement aux délégués choisis lors des caucus et primaires qui sont, eux, tenus de respecter le résultat du vote de leur État, ils ont le loisir d'accorder leur voix au candidat de leur choix. Ils sont au nombre de 712. Le rôle de ces super-délégués est souvent considéré comme anti-démocratique puisqu'il outrepassé d'une certaine manière la volonté populaire. De plus, ces super-délégués faisant partie du système, ceux-ci soutiendront a priori plus difficilement un candidat antisystème ou favorable à des changements radicaux. C'est pourquoi d'aucuns en appellent régulièrement à leur suppression. Lors des caucus et primaires de 2016, la candidate Hillary Clinton a bénéficié d'un avantage non-négligeable puisque la quasi-totalité des super-délégués avaient exprimé dès le début de la campagne leur soutien envers l'ex-secrétaire d'État. Pour sa part, Bernie Sanders, autre candidat démocrate, qui portait un programme en

---

<sup>8</sup> Un électeur ne peut participer à la fois à la primaire démocrate et à la primaire républicaine. Il doit faire un choix.

faveur d'un changement radical, n'a cessé de remettre en cause le principe des super-délégués, système lui étant clairement défavorable.

## b. La convention de parti

La convention de parti est la deuxième étape de désignation. Elle se tient généralement l'été précédant l'élection présidentielle. Au cours de cet événement qui se déroule sur plusieurs jours, le parti désigne officiellement son candidat pour le représenter lors des élections présidentielles à venir. Pour ce faire, il est nécessaire que le candidat obtienne une majorité absolue des votes de délégués. Lors des conventions 2016, ces majorités s'élevaient à 2 383 délégués chez les démocrates et à 1 237 chez les républicains. Dans les faits, le candidat désigné est très souvent déjà connu avant la convention. En effet, les primaires et caucus mettent progressivement en lumière des tendances plus ou moins nettes entre les candidats. Les conventions sont donc surtout un moyen de mettre le candidat désigné sous le feu des projecteurs signifiant son entrée officielle dans la campagne présidentielle.

Cependant, dans de rares cas, la convention peut apparaître comme une étape décisive dans la désignation du candidat. En effet, si aucune majorité absolue des délégués n'est trouvée par un candidat, la convention est dite « ouverte »<sup>9</sup>. Dès lors, plusieurs votes et étapes complexes se succèdent en vue de départager les candidats. Le candidat arrivé en tête lors du premier vote n'est ainsi pas assuré d'être finalement désigné comme le candidat du parti.<sup>10</sup>

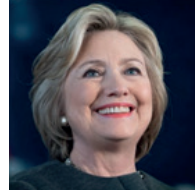
En résumé, ces primaires, ou caucus, sont une étape médiatique primordiale. Elles agissent comme des vitrines pour les différents candidats potentiels d'un parti et permettent parfois à des *inconnus* de tirer leur épingle du jeu, comme en témoigne l'ascension de Barack Obama, alors *simple* sénateur de l'Illinois et quasi-inconnu du reste du pays, lors des primaires de 2008. En 2016, cette étape de présélection a permis de nommer Hillary Clinton, pour le Parti démocrate, et Donald Trump, pour le Parti républicain, comme candidats aux élections présidentielles. Tous deux disposaient d'une majorité absolue en termes de délégués lors des conventions. Dès lors, la campagne opposant les candidats des deux partis peut commencer.

<sup>9</sup> Ce type de convention n'intervient que très rarement.

<sup>10</sup> Ce qui peut théoriquement adouber un candidat différent de ceux arrivés en tête en nombre de délégués.



Donald Trump



Hillary Clinton

## La campagne présidentielle

*Bien que la campagne ait déjà commencé depuis plusieurs mois avec les primaires, la campagne présidentielle à proprement parler débute généralement après les conventions de partis. Dès lors, les candidats sont connus et entrent dans l'arène. Alors que durant les caucus et primaires, chaque candidat concentrait essentiellement son argumentation et ses moyens en direction des rivaux de son propre parti, au risque parfois d'afficher une certaine désunion, désormais, la confrontation s'établit directement entre les candidats républicain et démocrate. À cet instant, la campagne entraîne la mobilisation de moyens humains, financiers et matériels immenses pour tenter de convaincre un maximum d'électeurs à voter pour son candidat. Les spots publicitaires (Internet, télévision, papier...), appels téléphoniques, débats entre candidats ou autres meetings se succèdent dans tous les États à un rythme ininterrompu jusqu'au jour d'élection. Il n'existe aucune limitation en termes de dépenses. Ce faisant, le candidat parvenant à mobiliser le plus de moyens dispose d'un avantage non-négligeable. D'où une course folle aux parrainages et autres donations. En 2012, le coût total de la campagne présidentielle dans son ensemble est estimé à 2,6 milliards de dollars.<sup>11</sup>*

*En parallèle des élections présidentielles, le citoyen américain est également invité à renouveler l'ensemble des 435 sièges de la Chambre des Représentants ainsi que 34 des 100 sièges du Sénat. Dans un contexte*



<sup>11</sup> D'après les chiffres du *Center for Responsive Politics* (organisme indépendant). Ces chiffres ne prennent pas en compte les dépenses liées aux élections qui se tiennent en parallèle (Sénat, Chambre des Représentants, États, Comtés...).

de campagnes électorales multiples, le candidat aux élections présidentielles apparaît comme la figure de proue de son parti. Son attitude peut directement influencer le résultat des autres élections (Sénat, Chambre des Représentants, États, Comtés...). Cette année, le candidat républicain Donald Trump tient un discours très clivant. Plusieurs ténors républicains s'en sont d'ailleurs distancés, de crainte de se voir associés à ses propos. Cette situation jette progressivement le discrédit sur le parti républicain, tant les déchirements internes sont importants. Certains sondages révèlent d'ailleurs que cette situation pourrait faire perdre la majorité aux républicains à la Chambre des Représentants et peut-être également au Sénat.<sup>12</sup>

## 2. Élections présidentielles

### a. Procédure : élections au suffrage universel

Le suffrage universel indirect est le mode de scrutin utilisé pour les élections présidentielles américaines. En ce sens, le processus d'élection suit deux étapes : dans un premier temps, à travers le vote populaire il s'agit de choisir au sein de chaque État les grands électeurs qui siègeront au Collège électoral ; ensuite, le Collège électoral procède à l'élection du futur président.

### b. Jour d'élection présidentiel : vote populaire

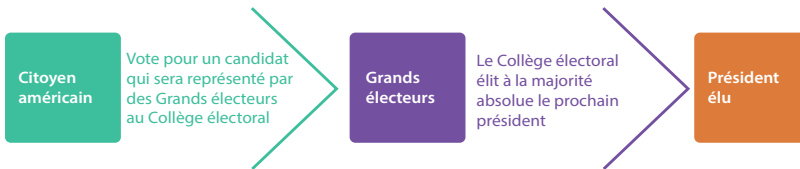
Lors de la première étape, c'est-à-dire le jour de l'élection présidentielle et qui se tient le 8 novembre 2016, le citoyen est amené à voter au sein de son État pour le candidat de son choix.<sup>13</sup> Cependant, à travers son vote, le citoyen n'élit pas directement un candidat mais des grands électeurs. Ceux-ci représente-

<sup>12</sup> Lire à ce sujet J.-E. BRANAA, « Trump dévisse et entraîne le Parti républicain dans les abymes », Hunfington Post, 19 octobre 2016, [en ligne] [http://www.hunfingtonpost.fr/jean-eric-branaa/trump-devisse-et-entraîne-le-parti-republicain-dans-les-abymes/?utm\\_hp\\_ref=fr-election-presidentielle-americaine-2016](http://www.hunfingtonpost.fr/jean-eric-branaa/trump-devisse-et-entraîne-le-parti-republicain-dans-les-abymes/?utm_hp_ref=fr-election-presidentielle-americaine-2016).

<sup>13</sup> Il est à noter que le citoyen peut également voter de manière anticipée, le dépouillement ayant lieu au même moment pour l'ensemble des votes.

ront le candidat vainqueur de l'État au Collège électoral, seul organe habilité à élire le futur président. En d'autres termes, les citoyens américains, au sein de leur État respectif, sont amenés à élire des grands électeurs, directement liés à un des candidats en lice<sup>14</sup>, qui désigneront à leur tour, au sein du Collège électoral et à la majorité absolue, le président et le vice-président.<sup>15</sup>

### c. Principe des Grands électeurs



En ce qui concerne la répartition des grands électeurs entre les États, leur nombre est égal au nombre de sénateurs et de représentants au Congrès.<sup>16</sup> La Californie est l'État qui dispose du plus grand nombre de grands électeurs – à savoir 55 – tandis que des États comme le Wyoming, le Montana et le District Columbia<sup>17</sup> n'en possèdent respectivement que trois. Le nombre de grands électeurs total s'élèvera à 538 pour les élections de 2016 et de 2020.<sup>18</sup>

<sup>14</sup> Dans de rares situations, il est déjà arrivé qu'un grand électeur ne vote pas pour le candidat pour lequel il s'était engagé à la base. Il s'agit néanmoins de situations très peu fréquentes et qui n'ont pas de réelles influences sur le résultat final.

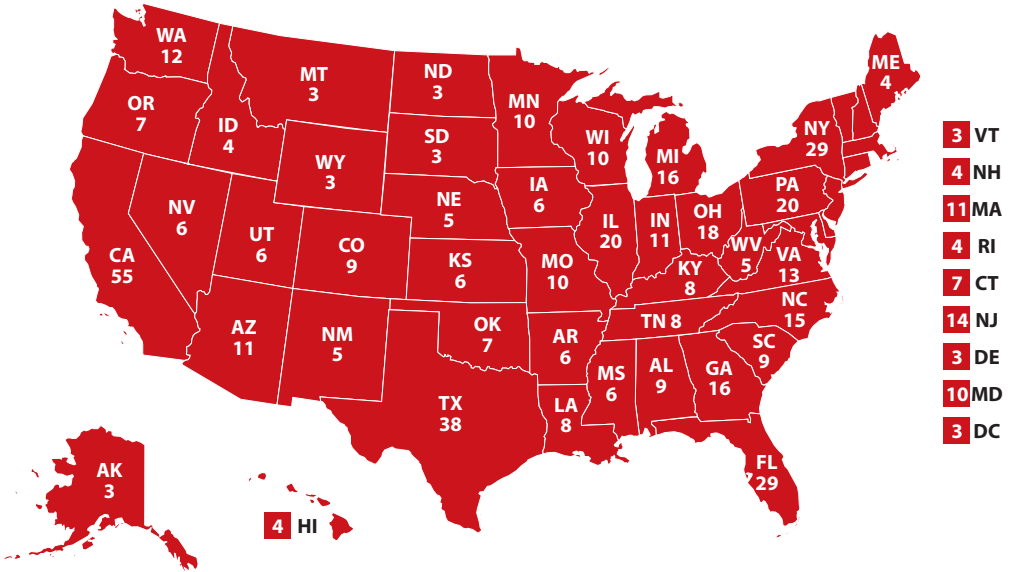
<sup>15</sup> Il s'agit du douzième amendement de la Constitution des États-Unis.

<sup>16</sup> Le nombre de représentants par État est proportionnel à sa population. En outre, chaque État dispose de deux sénateurs, et ce, quelle que soit sa population.

<sup>17</sup> Cet État déroge néanmoins à la règle car il ne dispose pas de représentants ni de sénateurs au Congrès. C'est le 23<sup>e</sup> amendement de la Constitution qui lui attribue trois grands électeurs.

<sup>18</sup> Sur base du dernier recensement effectué en 2010.

## Répartition des grands électeurs par État



Source : 270twin.com

## d. Un scrutin principalement majoritaire

Le scrutin de type majoritaire prévaut dans la désignation des grands électeurs de chaque État, à l'exception de deux États – le Maine et le Nebraska. Cela signifie que le candidat arrivé en tête dans un État peut envoyer l'ensemble des grands électeurs de cet État pour le représenter au Collège électoral – c'est le principe du *the winner-takes-all*. Le candidat arrivé second, aussi infime soit l'écart, ne sera représenté par aucun grand électeur. C'est pour cette raison que les candidats focalisent leur campagne dans les États traditionnellement indécis<sup>19</sup> – aussi appelés *Swing States* – au sein desquels une petite centaine de voix en faveur de l'un ou l'autre candidat peut faire la différence dans l'obten-

<sup>19</sup> Il s'agit généralement des États de l'Ohio, de Floride, de Virginie, du Nevada, de l'Indiana ou du Colorado. Selon les années, ces États peuvent changer.

tion de l'ensemble des grands électeurs de l'État. Dans ce contexte, il est possible que, lors du décompte final, le président élu ne soit pas nécessairement le candidat ayant obtenu le plus de suffrages populaires. En effet, puisqu'un candidat vainqueur dans un État rafle l'ensemble des grands électeurs, les suffrages récoltés par le candidat arrivé second sont *perdus* et ne sont pas pris en compte par la suite. Ce faisant, en comptabilisant l'ensemble de ces pertes à l'échelle du pays, une différence substantielle peut progressivement apparaître entre le nombre de suffrages populaires exprimés et le nombre de grands électeurs obtenus par les candidats. L'élection présidentielle de 2000 entre Georges W. Bush et Al Gore est la parfaite illustration de ce biais (cf. encart infra). En outre, il existe deux exceptions au principe du *winner-takes-all*. En effet, dans les États du Maine et du Nebraska, le scrutin de type proportionnel est d'application et permet aux candidats d'être représentés par un nombre de grands électeurs proportionnel au nombre de voix récolté.

### **L'élection polémique de 2000**

*Lors de l'élection présidentielle de novembre 2000, il est apparu à l'issue du scrutin que les deux principaux candidats – George W. Bush pour les Républicains et Al Gore pour les Démocrates – étaient au coude à coude. À tel point qu'on était très proche d'une égalité totale en termes de grands électeurs. Un État détenait la clé des résultats : la Floride. En effet, la différence de votes entre les candidats y était infime, à peine quelques centaines de voix. Après plusieurs recomptages des voix, l'avantage semblait aller vers le candidat républicain. Cependant, les démocrates ont contesté les résultats et appelé à un nouveau recomptage. Finalement, après plusieurs semaines, la Cour suprême jugea anticonstitutionnel tout recomptage supplémentaire des voix, ceux-ci ne pouvant être réalisés dans les délais fixés par la Constitution. Ce faisant, George W. Bush s'adjudgea la Floride, ses grands électeurs et remporta l'élection présidentielle.*

*On observe également à travers ces élections les limites du scrutin majoritaire. En effet, le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages populaires fut Al Gore, lequel réunissait 50 999 897 votes alors que son adversaire républicain n'en disposait que de 50 456 002. Or, c'est George W. Bush, disposant de la majorité des grands électeurs, qui fut élu.*



*Al Gore**George W. Bush*

Sur l'ensemble du processus, le vote populaire constitue l'étape décisive dans l'élection du futur président. C'est en effet à cet instant que la population américaine est invitée à se rendre dans un bureau de vote pour y effectuer son choix. Ce vote n'est pas obligatoire, un des enjeux de la campagne est aussi de mobiliser au maximum la population. Lorsque le dépouillement est terminé, le nom du futur président des États-Unis est généralement connu. Le candidat ayant récolté la majorité absolue des grands électeurs est reconnu comme le vainqueur même si sa désignation officielle n'interviendra qu'à la suite du vote du Collège électoral.

#### e. Vote du Collège électoral

Le vote du Collège électoral intervient le premier lundi qui suit le deuxième mercredi de décembre. Ce jour-là, les grands électeurs se réunissent au sein de la capitale de leur État respectif afin de voter pour le candidat désigné par le vote populaire lors des élections survenues en novembre. Ils ne sont légalement pas tenus de voter pour le candidat choisi par la population. Il est néanmoins très rare que ceux-ci aillent à contre-courant du résultat de leur État. En outre, la portée de ce vote est clairement symbolique puisque les résultats sont généralement connus dès le soir, sinon le lendemain, des élections populaires du mois de novembre précédent. Cependant, dans le cas d'une quasi-égalité, ce vote peut théoriquement être décisif.

### 3. Décompte du Congrès et entrée en fonction

L'ensemble des votes du Collège électoral sont transmis au Congrès qui procède au décompte des votes en chambres réunies : Sénat et Chambre des Représentants. Le candidat réunissant la majorité absolue des voix est élu président. Dans le cas exceptionnel où aucun candidat ne parvenait à recueillir la majorité absolue au Collège électoral, la Constitution américaine prévoit que ce soit la Chambre des Représentants qui choisisse, et ce, parmi les trois candidats arrivés en tête lors du vote.

#### ***Élection du président par la Chambre des Représentants***

*La Chambre des Représentants s'est déjà retrouvée à deux reprises en position d'élire un président : en 1800, lors de l'élection de Thomas Jefferson, et en 1824, avec John Quincy Adams. Lors de ces deux élections, le bipartisme était moins bien implanté qu'aujourd'hui. Ce faisant, le nombre de candidats « sérieux »<sup>20</sup> était beaucoup plus élevé. Il était dès lors plus difficile pour un candidat de récolter la majorité absolue au Collège électoral, tant les voix, et donc les grands électeurs, étaient répartis entre un nombre de candidats plus important.*

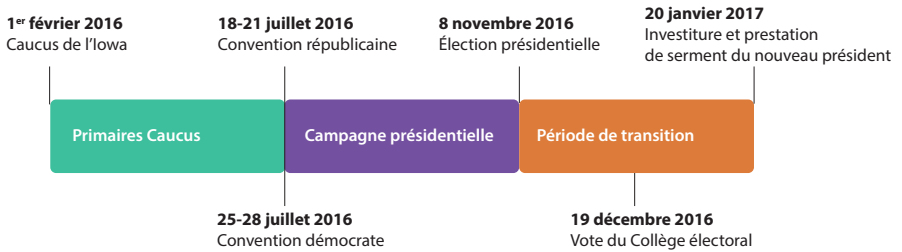
Par ailleurs, cette procédure est exactement la même pour l'élection du vice-président à la différence que c'est le Sénat qui a la main. Dans ce cas de figure, on observe qu'il est tout à fait possible que des président et vice-président d'obédiences différentes soient élus et soient contraints à cohabiter. Une telle situation n'a pourtant encore jamais eu lieu.

La Constitution américaine prévoit que l'investiture du président se déroule le 20 janvier suivant les élections. À partir de ce moment et après avoir prêté serment, celui qui n'était alors que candidat devient le nouveau président des États-Unis.

---

<sup>20</sup> Pouvant prétendre à une victoire finale.

## Calendrier des élections présidentielles 2016



### III. COMPARAISON AVEC LE SYSTEME BELGE

Ces élections présidentielles américaines sont l'occasion pour nous de mettre en avant certaines différences entre les modèles belge et américain. Elles sont notamment liées au financement des partis, pendant et en dehors des campagnes électorales, au mode de scrutin majoritaire qui s'inscrit dans une logique radicalement différente de la nôtre, ainsi qu'au bipartisme très bien implanté dans la structure institutionnelle américaine. Ces dissemblances reflètent, d'une part, des manières propres à chaque pays d'organiser la démocratie, d'autre part, des cultures politiques qui sont le produit de réalités historiques, sociétales et démocratiques distinctes.

#### 1. Financement des partis

Aux États-Unis, les campagnes électorales brassent des masses d'argent très importantes. La raison principale est qu'il existe peu de réglementations en la matière. Ainsi, la loi américaine prévoit qu'un individu ne peut verser à un candidat un montant supérieur à 2 500 dollars pour les Primaires et Caucus, d'une part, et 2 500 dollars pour la campagne présidentielle, d'autre part. Cela n'empêche pourtant pas une augmentation croissante et ininterrompue des dépenses liées aux campagnes électorales depuis les années 1970. De surcroît, cette limitation est aujourd'hui facilement contournable.

En effet, une décision de la Cour suprême des États-Unis de 2010 permet désormais l'existence de Political Action Committee – aussi appelés Super PAC – lesquels agissent comme des organismes de récoltes de fonds et mènent campagne en faveur du candidat qu'ils soutiennent. Pour pouvoir contourner la réglementation, les Super PAC ne peuvent se revendiquer d'un candidat. Ils sont officiellement neutres et indépendants. Ce faisant, leurs campagnes se concentrent surtout à dénigrer l'adversaire plutôt qu'à soutenir leur candidat. De même, ils ne sont pas obligés de publier directement la liste des donateurs<sup>21</sup>, ce qui introduit une certaine opacité quant aux financements et aux soutiens dont disposent les candidats durant la campagne. Ce faisant, la campagne présidentielle de 2012 a atteint un record absolu. En effet, sans prendre en compte les dépenses liées aux élections qui se tiennent en parallèle (Sénat, Chambre des Représentants, États, Comtés...), le candidat démocrate Barack Obama a dépensé 1,144 milliard de dollars et le candidat républicain Mitt Romney 1,254 milliard de dollars.<sup>22</sup>

À travers cette course aux financements privés, la crainte est grande que les élus soient exposés aux sollicitations des donateurs privés. Ce système octroie toujours plus d'influence aux différents lobbies qui, à coup de millions de dollars, peuvent s'assurer du soutien d'élus, et ce parfois, au détriment de l'intérêt général. En outre, à travers un tel système, seul celui qui dispose d'argent peut faire campagne. Cette tendance à la ploutocratie empêche les petits partis, ou autres candidats indépendants, d'avoir de réelles chances de porter leur voix dans les débats. Cet état de fait n'est certainement pas étranger à la méfiance croissante de la population américaine envers sa classe politique.

En Belgique, les partis politiques fonctionnent principalement grâce aux dotations de l'État. Cela signifie qu'une grande partie des moyens financiers dont disposent les partis proviennent du financement public.<sup>23</sup> Ces moyens sont

---

<sup>21</sup> Cette liste pouvant être publiée après les élections.

<sup>22</sup> D'après les chiffres du *Center for Responsive Politics* (organisme indépendant). Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des dépenses liées à la campagne présidentielle et effectuées par le candidat, leur parti respectif ainsi que des organismes extérieurs.

<sup>23</sup> Une étude portant sur l'année 2013 jauge ce financement à + ou – 90 % des recettes d'un parti. Lire J. SMULDERS, *Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013)*, Bruxelles : CRISP, « Courrier hebdomadaire », n°2238-2239, 2014, p. 5-61.

alloués selon les résultats électoraux et le nombre de représentants élus dont disposent les partis dans les différentes assemblées (Chambre, Sénat, Parlements régionaux et communautaires).

Durant les campagnes électorales, les dépenses sont balisées par un cadre réglementaire assez strict. La loi du 4 juillet 1989<sup>24</sup>, modifiée plusieurs fois depuis, fixe des limites<sup>25</sup> aux partis, ainsi qu'aux candidats, à ne pas dépasser durant la période de campagne.<sup>26</sup> Cette loi introduit également le financement direct des partis politiques par le pouvoir public et impose également aux partis de rendre leur comptabilité publique. Derrière le financement public, la volonté du législateur est de garantir l'indépendance des acteurs politiques. On pourra néanmoins reprocher le fait que les partis sont en position d'édicter eux-mêmes leurs propres règles en matière de financement. En revanche, les partis qui ne sont représentés dans aucune assemblée parlementaire ou ne remplissent pas certaines conditions<sup>27</sup> ne bénéficient d'aucun subventionnement public. À l'instar des États-Unis, l'accès aux médias traditionnels pour les petits partis reste fortement limité. On nuancera néanmoins cette assertion par le fait que cette dernière décennie a vu l'émergence de petits partis (Parti populaire, PTB-GO...), dont certains ont pris une position majeure (NVA) dans le paysage politique belge.

---

<sup>24</sup> Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

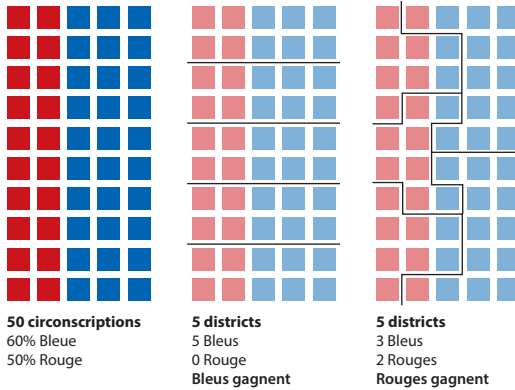
<sup>25</sup> Ce plafond s'élève à 1 million d'euros pour les partis. Il existe également des plafonds pour les candidats individuellement selon leur position sur la liste électorale.

<sup>26</sup> C'est-à-dire la période de trois mois qui précède les élections.

<sup>27</sup> Comme le fait d'avoir un minimum de représentants afin de constituer un groupe parlementaire au sein d'une assemblée.

## 2. Scrutin majoritaire

### Comment truquer une élection



Comme nous l'avons vu, le scrutin majoritaire est largement utilisé aux États-Unis. Son inconvénient principal est qu'il minimise le poids de la minorité lors d'élections. Ce faisant, seul le candidat arrivé en tête au sein d'un État ou d'une circonscription est élu. Cette logique du *winner-takes-all* amène aussi les excès du *gerrymandering*, lequel consiste en un redécoupage d'une circonscription électorale<sup>28</sup> afin qu'il bénéficie à un parti.<sup>29</sup> En outre, le scrutin majoritaire peut également, à travers le fonctionnement des grands électeurs, mener à des situations où le candidat élu n'est pas celui ayant recueilli la majorité des voix (cf. l'encart supra sur l'élection de Bush en 2000).

Plus globalement, un tel mode de scrutin est favorable à des partis bien organisés et disposant déjà d'une assise électorale importante. Il est plus difficile pour des petits partis d'émerger et de parvenir à obtenir des élus. Dans ce contexte, c'est généralement le bipartisme qui prédomine.<sup>30</sup> Le scrutin majori-

<sup>28</sup> Zone géographique où il apparaît une tendance flagrante de la population à voter pour l'un ou l'autre parti.

<sup>29</sup> Évidemment, ce redécoupage de la circonscription est favorable au parti disposant de la majorité.

<sup>30</sup> Même si on observe dans plusieurs pays que cette réalité tend à changer.

taire facilite l'émergence d'une majorité gouvernementale claire.<sup>31</sup> Le nombre de partis étant faible, il est fréquent qu'un parti bénéficie d'une majorité absolue de sièges au parlement.

En Belgique, nous utilisons le scrutin de type proportionnel. L'avantage premier de ce mode de scrutin est qu'il permet de se rapprocher au maximum de la réalité démocratique exprimée par l'électeur. Ainsi, chaque parti sera rétribué en sièges proportionnellement aux résultats obtenus lors des élections. Les suffrages exprimés par la minorité sont comptabilisés. La logique démocratique est donc mieux respectée.<sup>32</sup> Il existe néanmoins un seuil dit *électoral* au-dessous duquel les voix obtenues par un parti ne seront pas comptabilisées. Ce seuil est fixé à 5 %. Il est donc relativement plus facile pour des petits partis de disposer d'élus en Belgique qu'aux États-Unis. Cela implique donc que le nombre de partis est sensiblement plus élevé. Ainsi, la Chambre des Représentants belge compte douze groupes politiques<sup>33</sup> alors que seuls deux partis siègent à la Chambre des Représentants du Congrès américain. Le revers de la médaille est que la formation d'une majorité gouvernementale est plus difficile à atteindre vu qu'elle résulte de négociations entre les partis politiques disposant d'élus au Parlement. L'accroissement du nombre de partis peut rendre très difficile la conciliation des programmes autour d'une vision commune. La Belgique a ainsi connu après les élections fédérales de 2010 une crise politique 541 jours, tant un compromis fut difficile à trouver pour former un gouvernement.

Le mode de scrutin privilégié dans un pays reflète souvent sa culture politique. En 1899, la Belgique fut la première en Europe à expérimenter le scrutin proportionnel et servit de modèle pour beaucoup de pays par la suite. La culture politique belge est essentiellement tournée vers le compromis<sup>34</sup>. Le dialogue entre les différents acteurs politiques y est institutionnalisé. Des mécanismes existent afin de permettre aux différentes catégories de la population d'être

---

<sup>31</sup> Composée d'un seul parti.

<sup>32</sup> Même si le seuil électoral limite le nombre de petits partis disposant d'élus.

<sup>33</sup> Ecolo et Groen! étant regroupés en un seul groupe à la Chambre.

<sup>34</sup> Sur la diplomatie du compromis, lire D. GREIMERS, *Belgique : la fin de la démocratie du compromis ?*, Bruxelles : CPCP, « Au quotidien », septembre 2016, [En ligne] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/belgique-la-fin-de-la-democratie-du-compromis>.

entendus et consultés par le gouvernement et les élus (étudiants, femmes, entrepreneurs, syndicats, LGBT, religieux...). En ce sens, la démocratie belge a le souci de respecter le point de vue des minorités.

### 3. Petits partis

Aux États-Unis, plusieurs freins empêchent les petits partis d'émerger et de s'imposer dans le débat public. Ils n'ont pas la possibilité de disposer d'élus, notamment à cause du mode de scrutin majoritaire et de leur moindre capacité à disposer de moyens financiers. En outre, dans le cadre des élections présidentielles, ceux-ci ont un accès limité aux débats télévisés. En effet, une commission indépendante chargée de scruter les sondages désigne les candidats qui pourront participer aux débats télévisés et écarte tout candidat ne recueillant pas 15 % des intentions de vote selon certains sondages.

En Belgique, l'émergence de partis dans le débat public est davantage facilitée. Cependant, il reste des freins, notamment en matière de financement public, lequel n'est accordé à un parti que dans le cas où celui-ci dispose d'élus. De plus, bien qu'un effort soit fait pour donner la parole aux petits partis, notamment en période de campagne, ceux-ci ne disposent pas du même temps de parole dans les médias traditionnels que les plus gros partis, et ce, principalement pour des considérations liées à l'audimat.

### 4. Des fédéralismes sensiblement différents

Les États-Unis et la Belgique sont tous deux des États fédéraux. Cependant, leur structure est sensiblement différente. Les États-Unis fonctionnent sur la base d'un régime présidentiel, au sein duquel le président est à la tête du pouvoir exécutif fédéral. La Belgique, quant à elle, dispose d'un régime parlementaire, dont le pouvoir exécutif fédéral se situe dans les mains du Roi<sup>35</sup> et surtout de son gouvernement. La dynamique fédérale américaine est plus centri-

---

<sup>35</sup> Le Roi étant la personne consacrée par la Constitution, celui-ci dispose dans les faits de très peu de pouvoirs.



pète<sup>36</sup> alors que la Belgique est soumise à des forces centrifuges importantes, en témoignent les réformes de l'État successives consacrant des compétences sans cesse plus importantes aux entités fédérées. De plus, le fédéralisme belge est un fédéralisme à deux, au sein duquel l'une des communautés est clairement majoritaire (flamande) et peut potentiellement *imposer* sa vision à la minorité (francophone)<sup>37</sup>, entraînant des rapports de force potentiellement conflictuels.

---

<sup>36</sup> Lors de leur création, les États-Unis étaient beaucoup plus décentralisés, les États fédérés disposant de beaucoup plus d'autonomie à l'égard du pouvoir fédéral. Des divergences de point de vue à propos de la nature du lien existant entre les États (confédération, fédération, indépendance avec coopération renforcée) ont même conduit au déclenchement d'une guerre interne - la guerre de sécession - laquelle s'est soldée par la victoire des fédéralistes.

<sup>37</sup> Bien que des mécanismes existent pour préserver les minorités (sonnette d'alarme, procédure en conflit d'intérêt...).



## CONCLUSION

Pour conclure, les élections présidentielles sont, tous les quatre ans, l'occasion d'un regain d'intérêt envers la politique américaine. Durant une année, l'effervescence médiatique se met progressivement en place autour, tout d'abord, des primaires et caucus, ensuite, de la campagne présidentielle. Le président américain est souvent considéré comme l'homme le plus puissant du monde. Le fait d'être à la tête de la première puissance économique et militaire mondiale n'y est sans doute pas étranger. En ce sens, même si nous n'y prenons pas part, l'aboutissement de ces élections nous concerne directement, ce qui en fait un sujet d'actualité important à suivre.

Le système démocratique américain a longtemps été, et reste, un modèle pour beaucoup de pays. Son fonctionnement est resté relativement stable durant ses deux siècles et demi d'existence. Toutefois, certains éléments dans le mode d'élection nous mènent à penser que des améliorations pourraient être imaginées afin de prendre en compte le vote de la minorité. En effet, comme déjà abordé plus tôt, le scrutin majoritaire a pour avantage de dégager des résultats clairs et des majorités suffisamment amples pour gouverner. Cependant, il a pour effet pervers de minimiser, voire nier, l'existence de la minorité, seul le candidat arrivé en tête dans un État remportant l'ensemble des grands électeurs. On peut ainsi en arriver à une situation semblable à l'année 2000 où le candidat élu ne fut pas celui ayant obtenu le plus de voix de la population. En ce sens, certains mécanismes de concertation utilisés en Belgique pourraient servir de modèle à une meilleure prise en compte des minorités.

En outre, ce 8 novembre prochain, en plus des élections présidentielles, les citoyens américains seront également invités à renouveler l'entièreté de la Chambre des Représentants ainsi qu'1/3 des membres du Sénat. On peut imaginer que les nombreux rebondissements survenus tout au long de la campagne auront un impact sur les résultats. Aujourd'hui, les Républicains disposent d'une majorité des sièges à la fois à la Chambre des Représentants et au Sénat. Il ne serait pas impossible que ceux-ci en viennent à perdre la majorité dans l'une des deux assemblées, tant le Parti républicain est apparu divisé durant la campagne des primaires, celui-ci tentant à plusieurs reprises de freiner la montée irrésistible du candidat Donald Trump. Par la suite, certains des propos choquants tenus par le candidat durant la campagne présidentielle ont amené certaines personnalités républicaines (par ailleurs souvent candi-

dates à d'autres élections) à se désolidariser de leur propre candidat. De fait, l'enjeu de ces élections de novembre 2016 se situe également au niveau du renouvellement des membres de la Chambre des Représentants et du Sénat, mais aussi des États, etc.

Aussi, les élections 2016 sont, à travers la personne de Donald Trump, l'occasion d'un retour des idées populistes aux États-Unis, phénomène que l'on connaît également en Europe. Son ascension est un signal fort envoyé par une partie de la population qui se sent abandonnée par la classe dirigeante américaine. Elle lui reproche ses liens plus ou moins étroits avec Wall Street, et plus généralement avec les grands lobbies de l'économie américaine. À l'instar des Européens, les électeurs américains ont le sentiment que leurs élus sont déconnectés de leur réalité quotidienne. Dans l'avenir, un travail en profondeur sera très certainement nécessaire pour amener un renouvellement démocratique intégrant plus de transparence et d'écoute à l'égard de la population. Dans les faits, cette gronde s'est traduite de manière relativement différente dans chacun des deux partis. Chez les Démocrates, Bernie Sanders est apparu comme une alternative de plus en plus crédible durant les Primaires, au point de faire douter Hillary Clinton. Son discours d'ouverture, davantage axé vers les questions d'ordre social, témoigne d'une volonté de renouveau chez les sympathisants démocrates. À travers ce candidat, un clivage générationnel est également apparu. En effet, Bernie Sanders fut largement plébiscité par les jeunes. Cependant, le mouvement qu'il portait n'a pas été suffisamment puissant pour remporter l'investiture démocrate, certains rejetant la faute sur le principe des super-délégués. Du côté des Républicains, c'est Donald Trump qui a été choisi pour incarner cette défiance. Cela est d'autant plus ironique quand on sait que ce dernier est à la tête d'un empire immobilier et d'une fortune personnelle s'élevant à plusieurs milliards de dollars. Ses propos clivants et simplistes tant sur l'immigration que sur les femmes est révélateur d'un risque de basculement vers les idées populistes de l'opinion publique américaine. L'Europe connaît également cette tendance à travers notamment la montée des partis d'extrême droite. Du reste, même s'il venait à ne pas être élu, le fait que son discours fasse écho auprès d'une partie de la population reste interpellant et ne doit pas être pris à la légère.

## POUR ALLER PLUS LOIN...

- BOURDEAU M., « Hillary Clinton accepte l’investiture du parti démocrate avec un discours dédié à l’espoir et l’unité », *Huffingtonpost.fr*, 29 juillet 2016,  
[en ligne] [http://www.huffingtonpost.fr/2016/07/29/hillary-clinton-convention-democrate-accepte-investiture\\_n\\_11250540.html](http://www.huffingtonpost.fr/2016/07/29/hillary-clinton-convention-democrate-accepte-investiture_n_11250540.html).
- BOURDON J., « La séparation des pouvoirs aux États-Unis », in *Pouvoirs*, Paris : Le Seuil, 2012, p. 208.
- BOUVIER P., « Convention de Cleveland : “Le Parti républicain soutiendra Trump, quitte à perdre avec lui” », *Lemonde.fr*, 18 juillet 2016,  
[en ligne] [http://www.lemonde.fr/elections-americaaines/article/2016/07/18/convention-de-cleveland-le-parti-republicain-decide-a-soutenir-trump-quitte-a-perdre-avec-lui\\_4971360\\_829254.html](http://www.lemonde.fr/elections-americaaines/article/2016/07/18/convention-de-cleveland-le-parti-republicain-decide-a-soutenir-trump-quitte-a-perdre-avec-lui_4971360_829254.html).
- DEHLINGER M., « Primaires américaines : les super-délégués vont-ils faire gagner Hillary Clinton ? », *Francetvinfo.fr*, 15 mars 2016,  
[en ligne] [http://www.francetvinfo.fr/monde/usa/presidentielle/primaires-americaaines-les-super-delegues-vont-ils-faire-gagner-hillary-clinton\\_1344895.html](http://www.francetvinfo.fr/monde/usa/presidentielle/primaires-americaaines-les-super-delegues-vont-ils-faire-gagner-hillary-clinton_1344895.html).
- The Charter & the bylaws, Washington DC : Democratic National Committee, 3 décembre 2005.
- GEOFFROY R., SANTI J.-G., « Caucus, délégués, Super Tuesday... : tout comprendre aux primaires américaines », *Lemonde.fr*, 1<sup>er</sup> février 2016,  
[en ligne] [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/01/caucus-delegues-super-tuesday-tout-comprendre-aux-primaires-americaaines\\_4857323\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/01/caucus-delegues-super-tuesday-tout-comprendre-aux-primaires-americaaines_4857323_4355770.html).
- KETTLE M., « Florida ‘recounts’ make Gore winner », *Theguardian.com*, 29 janvier 2001,  
[en ligne] <https://www.theguardian.com/world/2001/jan/29/uselections2000.usa>.
- La Constitution des États-Unis,  
[en ligne] <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/election-presidentielle-americaine-2008/constitution-americaine.shtml>.

- « Loi relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques », *Moniteur belge*, 4 juillet 1989.
- « Super PAC, l'arme de la campagne présidentielle aux États-Unis », *lepoint.fr*, 6 janvier 2012, [en ligne] [http://www.lepoint.fr/monde/super-pac-l-arme-de-la-campagne-presidentielle-aux-Etats-Unis-06-01-2012-1415913\\_24.php](http://www.lepoint.fr/monde/super-pac-l-arme-de-la-campagne-presidentielle-aux-Etats-Unis-06-01-2012-1415913_24.php).
- National Archives, « 1800 Presidential Election », *archives.gov*, s.d., [en ligne] <http://www.archives.gov/legislative/features/1800-election/1800-election.html>.
- National Archives, « Teaching With Documents : Tally of the 1824 Electoral College Vote », *archives.gov*, s.d., [en ligne] <http://www.archives.gov/education/lessons/electoral-tally>.
- National Archives, « Frequently Asked Questions », *archives.gov*, s.d., [en ligne] <http://www.archives.gov/federal-register/electoral-college/faq.html#wtapv>.
- SMULDERS J., *Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013)*, Bruxelles : CRISP, « Courrier hebdomadaire », n°2238-2239, 2014, p. 5-61.
- STENGERS J., « Histoire de la législation électorale en Belgique », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, LXXXII, 2004, p. 247-270.
- VERDUSSEN M., « Le financement public des partis politiques en Belgique », *Revue générale de Droit*, XXXVI, 4, 2006, p. 591-608.
- WYNANTS P., « Les performances des « petits partis » lors des élections du 25 mai 2014 », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 10 septembre 2014, [en ligne] [http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2014-09-10\\_ACL-Wynants\\_P-2014-Les%20performances\\_des\\_petits\\_partis\\_lors\\_des\\_elections\\_du\\_25\\_mai\\_2014.pdf](http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/analyses/2014-09-10_ACL-Wynants_P-2014-Les%20performances_des_petits_partis_lors_des_elections_du_25_mai_2014.pdf).

Auteur : Arnaud Cornélis

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)**



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Ces élections présidentielles 2016 auront été parmi les plus intenses et les plus riches en rebondissements de l'histoire américaine. Elles seront également connues pour avoir mené un populiste au poste suprême. Mais au fond, comment fonctionne le système électoral aux États-Unis et quel est le rôle du président américain ?

Bien qu'ayant connu quelques évolutions au cours de son histoire, le président a toujours occupé une place centrale au sein de l'appareil étatique américain. Son élection est l'aboutissement d'une procédure longue de plusieurs mois, qui voit s'affronter de nombreux candidats et brasse plusieurs centaines de millions de dollars. Ce mode de désignation diffère sensiblement de ce à quoi nous sommes habitués en Europe.

Souvent abordé dans les médias, il est parfois difficile de comprendre ce processus. En outre, certaines particularités, comme le principe de grands électeurs, de primaires ou de caucus, rendent plus difficile une comparaison avec les systèmes électoraux européens. Cette analyse a donc pour vocation d'apporter un éclaircissement par rapport au fonctionnement de ce scrutin.



**Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation**

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles  
**02 238 01 00 – [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be)**